

Procès-verbal
Conseil d'administration
Lundi 10 février 2014

**Délibération approuvant la demande d'agrément
pour un volontaire du Service civique**

L'an deux mil quatorze, le dix février, les membres du Conseil d'administration du Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur se sont réunis en visioconférence à partir de 18h30. Ils ont examiné le projet de délibération concernant le recrutement d'un(e) volontaire en service civique.

La réunion du Conseil d'administration était présidée par M. René Perier, assisté d'une secrétaire de séance, Mme Nicole Trevet.

Après avoir rappelé :

- le descriptif du dispositif du service civique et la possibilité de recrutement dans le cadre de ce dispositif d'un(e) volontaire en appui au programme d'actions 2014 du Conseil de développement ;
- que les statuts de l'association adoptés le 23 juin 2010 et modifiés le 2 mars 2013 prévoient que « Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association » ;
- que l'Assemblée générale ordinaire du 2 mars 2013 a régulièrement désigné les neuf membres du Conseil d'administration ;

Il est proposé :

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein du Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ;
- d'autoriser la demande d'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ;
- d'autoriser René Perier à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires ;
- d'autoriser René Perier à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Délibération :

Le Conseil d'administration valide ces propositions concernant la mise en place du dispositif du service civique au sein de l'association Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Le président de séance
René Perier

Le secrétaire de séance
Nicole Trevet

